Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 071-257102582-20250529-DS25_016-DE

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 27 mai 2025

DS25-016
Marché 25TIC02C Prises de vues aériennes pour le Plan de Corps de Rues Simplifié

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique notamment l'articles R2122-8,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant le besoin de prises de vues aériennes afin de constituer le fonds de plan du Plan de Corps de Rues Simplifié (PCRS),
Considérant le rapport d'analyse des offres,
Considérant la proposition de l'entreprise « l'Europe vue du Ciel »,

DECIDE

Article 1er D'attribuer le contrat 25TIC02C à l'entreprise « L'Europe vue du Ciel », base aérienne Chambley, 54 470 HAGEVILLE, SIRET 423 615 137 00035, pour un montant hors taxes maximum de 39 999 euros.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Signé électroniquement par : Hervé REYNAUD
Date de signature : 29/05/2025
Qualité : Présidents